AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

Les constructions de toutes natures font l'objet de demande préalable au service Urbanisme afin de respecter le code de l'urbanisme mais aussi la réglementation locale.

La carte communale de Limeuil est applicable depuis 2007. Elle permet de régir tous les travaux sur le territoire. Un PLU (Plan Local d'Urbanisme) est en cours d'élaboration pour les cinq communes de notre communauté de communes sous la forme d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire).
Une AVAP (Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), nouvelle version de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) définie par la nouvelle loi du 12 juillet 2010 dite loi de Grenelle 2, est en cours d'élaboration.

Toute modification de l'aspect extérieur d'un immeuble bâti visible ou non depuis la voie publique, doit faire l'objet d'une demande.

Ainsi, les travaux tels que la réfection de toiture, la modification des menuiseries (couleurs et/ou matériaux), le ravalement de façades, l'édification de clôture, l'extension de construction, l'implantation d'annexe type garage, abri de jardin, piscine, l'édification de bâtiments, la transformation d'une grange en maison d'habitation, la division de parcelles, l'aménagement d'un lotissement, la démolition d'un édifice etc. sont concernés et font l'objet de demandes spécifiques.

Mode d'emploi pour établir un dossier de demande d'autorisation :

1) Pour obtenir les formulaires, deux solutions s'offrent à vous :

- demander au service Urbanisme
- télécharger sur le site Internet suivant :
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml

2) La dépose du dossier doit se faire à la mairie de Limeuil ou être envoyée par courrier à la mairie.

3) Pour l'instruction des dossiers de :
- permis de construire
- déclaration préalable
- permis de démolir
- permis d'aménager
- certificat d'urbanisme opérationnel,
la commune a confié à la Communauté de communes du Terroir de la Truffe la compétence de l'instruction des dossiers.

4) Pour l'autorisation, c'est toujours le Maire qui délivre un arrêté ; il vous est envoyé directement à votre domicile par courrier à l'issue de l'instruction.
La durée d'instruction selon le type de dossier, varie entre 1 et 6 mois lorsque le dossier est complet.

Les travaux ne pourront être engagés avant d'avoir reçu l'arrêté d'autorisation et avoir attendu 2 mois correspondant au délai de recours des tiers.

Pour tout conseil ou avis sur votre projet, vous pouvez également contacter :

- Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) :

Informations gratuites sur rendez-vous pour tous projets (rénovation ou construction) situés sur le territoire .

- Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) :

L'Architecte des Bâtiments de France, M. Philippe Rochas, donne son avis sur tous les projets situés dans le périmètre de la commune.

L'architecte conseil de la Communauté de communes du Terroir de la Truffe :

Monsieur Daele, Communauté du Terroir de la truffe, mairie de Sainte-Alvère, 24510 Sainte-Alvère, tél. : 05 53 73 55 86

Afin de vous orienter sur les couleurs et les matériaux, reportez vous au dossier : Recommandations Couleurs pour les menuiseries et ferronneries.

REGLEMENTATION EN VIGUEUR

La commune est dotée d'une carte communale, approuvée au conseil municipal



RENSEIGNEMENTS CADASTRAUX

Le secrétariat de la mairie de Limeuil vous renseigne sur toutes les informations cadastrales de la commune (relevé de propriété et plan cadastral).

Le cadastre est également disponible sur internet pour des recherches par référence cadastrale ou par adresse postale, sur le site suivant : http://www.cadastre.gouv.fr



GESTION FONCIERE DES BIENS COMMUNAUX (BATIS ET NON BATIS)

La commune possède un certain nombre de bâtiments et de terrains sur la commune, qu'elle gère.

Elle loue trois logements situés au premier étage du bâtiment de la mairie, une salle de restaurant, place des Fossés.

Elle gère, par une convention de concession de service à l'Association Au Fil du Temps, le Parc Panoramique ouvert au public de Pâques à Toussaint.

SIGNALISATION, AFFICHAGE, ENSEIGNE, STORE BANNE ET TERRASSE

Pour les demandes d'enseigne, pré-enseigne, publicité, store banne et terrasse, un formulaire doit être déposé à la mairie afin de recueillir une autorisation du Maire.

Les travaux n'interviendront qu'après l'autorisation du Maire.

Vous pouvez vous procurer ces formulaires au service Urbanisme ou les télécharger ci-contre.

Pour toute demande d'affichage temporaire annonçant une manifestation, vous devez

établir une demande écrite.

Une signalétique est en place sur la commune pour annoncer les différents services, commerces et entreprises.

ELABORATION ET SUIVI DES PROJETS D'AMENAGEMENT

Les projets en cours sur la commune sont :

- **Aménagement de centre bourg :** la a confié au SID de la Communauté de commune le projet d'aménagement du centre bourg de Limeuil concentré sur la place du port, les accès aux parkings et la création de commerces. Ce projet est programmé sur la période 2011-2014.
- **Restauration de la Porte des Marquisats et de la Porte des Reclusou : ces** travaux sont prévus dans le budget 2011.
- **Réaménagement de la place des Fossés :** dans le cadre du chantier d'assainissement collectif du bourg, la place du Port sera remodelée avec la création d'un parking enherbé et la réimplantation des deux arbres existant dans le passé.
- **Réfection des revêtements de voirie :** dans le cadre du chantier d'assainissement collectif du bourg, un programme de réfection des voiries du bourg sera développé pendant la période 2011-2016.
- **Réfection de la voirie intercommunautaire :** l'incorporation de la commune de Limeuil dans la communauté de communes du Terroir de la Truffe a permis de lancer le chantier de nos voies intercommunales (55%) de la voirie totale de la commune) qui se déroulera pendant la période 2011-2012.C

Ainsi, plusieurs projets sont menés sur la commune dont le maître d'ouvrage est la Communauté de Communes du Terroir de la Truffes :

- **Aménagement de centre bourg,**
- **Réfection de la voirie intercommunautaire.**

Les projets déjà réalisés au cours des années 2008, 2009 et 2010 sont :

- Mises aux normes de l'école maternelle,
- Achèvement du forage profond de prélèvement d'eau potable,
- Création d'une nouvelle station de pompage pour l'alimentation en eau potable de la commune de Limeuil et d'une partie de la commune de Paunat